

⁽¹⁾Toutes les heures sont en heure locale.

Collision avec le relief montagneux dans une zone de vents rabattants

Aéronef	Planeur Rolladen-Schneider LS 6 immatriculé G-DHEZ
Date et heure	Samedi 25 juin 2011 vers 17 h 00 ⁽¹⁾
Exploitant	Privé
Lieu	Authon (04) - Altitude 1 870 m
Conséquences et dommages	Pilote blessé Avion fortement endommagé

Le pilote décolle en remorqué de l'aérodrome de Serres La Batie (05) à 14 h 06 pour un vol local. Vers 17 h 00, il survole le flanc sud-ouest du cirque des Monges (04) à une quarantaine de kilomètres dans le sud-est. Il longe le bord du cirque à une altitude inférieure à celle de la crête. Au cours d'un virage à gauche, alors qu'il revient vers la crête, il sent que le planeur s'enfonce. Il tente de s'écartez du relief mais ne peut empêcher le planeur d'entrer en collision avec le sol.

L'examen de l'épave a montré que le planeur avait heurté la pente à plat et en virage à gauche. Le pilote indique que sa vitesse était faible lors de l'enfoncement.

Le planeur était équipé d'un indicateur de proximité (FLARM) dont les données n'ont pu être exploitées.

Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes : vent du 070° pour 15 à 20 kt, CAVOK, température 21 °C, QNH 1018 hPa.

Au moment de l'accident, le planeur se situait sous le vent du relief dans une zone de rabattants.



Le pilote détient une licence de vol à voile de 2004 délivrée par le Royaume-Uni. Il totalisait 600 heures de vol dont 150 en montagne, incluant 38 heures dans la région.

CONCLUSION

L'accident est dû à une prise en compte insuffisante par le pilote des effets d'un vent rabattant en environnement montagneux. Une vitesse faible et une trajectoire inadéquate ont probablement contribué à la collision.